

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2017

---

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -  
(N° 4330)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

M. Salen, M. Vitel, M. Decool, M. Hetzel et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est d'éviter que l'instance créée par les fédérations puisse s'immiscer sans justification dans les changements d'actionnariat des clubs sportifs français.